

## RÉSOLUTION DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

QUE l'Assemblée nationale rappelle que la part du financement des services de santé assumée par le gouvernement du Canada a considérablement diminué au fil des années, alors qu'elle a déjà représenté 50% et qu'elle n'est maintenant appelée qu'à financer 24% des coûts;

**QU**'elle affirme que la dernière offre du gouvernement du Canada est nettement insuffisante pour assurer la pérennité des services de santé à la population et que les Québécois devront par conséquent assumer financièrement ce manque à gagner, sans quoi ils auront à subir des baisses de services en santé;

**QU**'elle dénonce l'insuffisance de l'offre du Canada et son caractère final et le désengagement graduel du gouvernement du Canada envers la santé des Québécois;

**QU**'elle réitère que le cadre canadien actuel et son déséquilibre fiscal placent le Québec dans une situation difficile d'un point de vue financier.

COPIE CONFORME DE LA MOTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE LE 14 FÉVIER 2023.

Québec, ce quinzième jour de mars 2023

FRANÇOIS ARSENAULT Secrétaire général adjoint aux affaires parlementaires